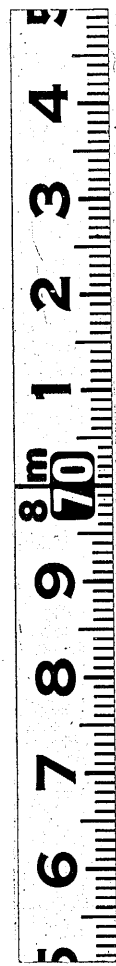


132-27



196

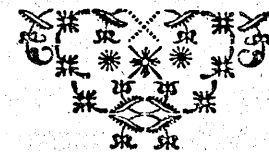
COMPARAISON

DE L'IMPOT

DE FRANCE

AVEC CELUI

D'ANGLETERRE.



À LONDRES,

Chez PAUL VAILLANT.

M.DCC.LXVI.

E X A M E N

D E L A

Q U E S T I O N

Si l'IMPOT en *France* est plus fort qu'en *Angleterre*; avec quelques OBSERVATIONS sur les Avantages du Gouvernement Anglois.

IL en est de certains objets de politique comme de la beauté, dont tout le monde parle avec des idées fort différentes et souvent très obscures. La question que je me propose d'examiner est un sujet fort ordinaire de conversation, parmi nombre de gens qui n'ont pas les premières notions de l'administration publique, et de la science du gouvernement.

Cependant il est impossible de raisonner avec justesse à moins d'établir certains principes, qui servent de fondement à la décision de toute question un peu compliquée. Sans le secours de cette précaution, on ne parvient jamais à développer ses idées, et toutes les disputes se terminent infructueusement. Je me rappelle d'avoir souvent entendu agiter des

B questions

[2]

questions sur toutes sortes de sujets, avec autant de bruit et de véhémence dans le discours, que d'obscurité et d'ambiguïté dans les raisonnemens : la plupart des hommes ne parlent que pour le plaisir de parler, les disputes s'engagent sans plan, sans connoissance de part et d'autre ; les têtes s'échauffent à mesure que les idées s'embrouillent, et communément on se quitte plus aigri mais non pas plus éclairé.

Dans l'examen de la question présente, il faut avoir égard aux deux points suivans :

1. La connoissance exacte du prix des fonds sur lesquels les impôts sont assis.
2. Les moyens de les percevoir.

On ne peut acquérir la connoissance du prix des fonds, qu'en comparant le revenu net de deux portions de terrain d'égale étendue, et d'égale bonté quant au terroir. Il n'y a peut-être aucun état où l'estimation des terres ait été faite avec toute l'exactitude que cette importante opération exige. La portion de terrain qui est comprise en France sous le nom d'arpent et en Angleterre sous celui d'acre, n'est pas d'une égale étendue dans chaque province, dans chaque district : mais une considération de plus grande conséquence encore c'est celle de la qualité du sol, dont les propriétés mettent une grande différence entre le produit des terres. On se plaint beaucoup en Angleterre de l'extrême inégalité de cette estimation, qui est au point que dans quelques

[3]

quelques provinces les propriétaires payent six fois autant que dans plusieurs autres.

Les moyens de corriger ce défaut sont plus faciles dans la spéculation, que dans la pratique : personne n'ignore que pour former un cadastre exact, il faut premièrement convenir d'une mesure commune pour la surface de chaque portion de terrain, portant la même dénomination et les classer ensuite en bonnes, moyennes, et mauvaises : peut-être pour observer encore une égalité plus parfaite, conviendrait-il de former plus de trois classes, qu'on fixeroit sans beaucoup de peine, si chaque propriétaire déclaroit de bonne foy le revenu net de son fonds, et si les commissaires employés à cette besogne ne se gouvernoient que sur les principes de l'équité. Mais la grande difficulté de cette opération vient de l'imperfection du cœur humain ; l'intérêt particulier, toujours en opposition avec l'intérêt général, a jusqu'ici privé les nations les plus éclairées sur leurs avantages, du fruit d'une besogne à laquelle les facultés intellectuelles de peu d'hommes se refuseroient, s'il étoit possible d'en trouver lesquels uniquement occupés de l'amour de la justice, et des sentimens généreux d'un véritable patriotisme, fussent sourds aux insinuations de l'avarice, et de cet attachement pour soi-même, qui pousse chaque particulier à préférer un gain exorbitant aux devoirs indispensables de l'équité, et à la gloire, et à la puissance de la patrie.

patric. D'ailleurs pour parvenir à un arrangement si salutaire, il y auroit encore d'autres obstacles à surmonter, qui tirent leur source de l'ancienneté de cette extrême inégalité. Depuis l'établissement de la taxe des terres en Angleterre, il est aisé à concevoir, qu'il doit s'être fait beaucoup de ventes et d'acquisitions, dans les quelles on a eu égard à la différence des impôts affectés à chaque fonds; de manière que si la taxe devenoit égale, les derniers acquéreurs ou gagneroient ou perdroient trop, selon que leurs terres se seroient trouvées plus ou moins chargées. Cependant ce mal ne seroit que momentané, tandis que le bénéfice^a provenant d'une parfaite égalité seroit permanent.

Ce vice néanmoins est l'effet de deux causes très louables: l'une est, le zèle que du tems de la révolution plusieurs propriétaires montrèrent pour la gloire de la patrie, et l'autre, à ce que je crois datte à peu près du même tems, ou il fut fait un acte de parlement, en vertu duquel on accorda une récompense sur l'exportation des grains. Il y a apparence qu'avant ce règlement si sage et si utile, les terres voisines des principales

^a Pour faire adopter cette mesure il seroit peutêtre nécessaire de supprimer l'impôt tel qu'il est, et d'en mettre à sa place un autre sous un nom différent. On peut citer à cette occasion l'exemple des Romains qui sous le nom d'empereur souffrirent la souveraine puissance qu'ils detestèrent sous celui de roi.

villes du royaume étoient mieux cultivées, et par conséquent d'un rapport plus considérable que les autres. Cela devoit être ainsi puis qu'elles avoient un débit prompt et facile de leurs productions. L'excellente loi dont je viens de parler, en accordant une gratification sur la vente des grains à l'étranger, fournit à toutes les parties du royaume des débouchés, et anima tous les cultivateurs du même esprit d'industrie, et leur inspira la même application au travail, dont la récompense ne sauroit plus leur échapper.

Aujourd'hui toutes choses d'ailleurs égales, des terres à 300 miles de la capitale rapportent autant que celles qui en sont les plus proches. Comme le revenu de ces fonds éloignés a presque augmenté du double, il est clair que l'impôt qui n'a point changé doit être de près de la moitié plus foible.^b

Mais supposons l'évaluation des terres en France et en Angleterre comme faite sur les principes de l'exacte justice, et voyons à combien monte l'impôt qu'on paye dans les deux royaumes à raison du revenu annuel.

Sur de bonnes informations j'ai lieu de croire que la taille, les 2 vingtièmes, les 2 sols pour livre, la capitation, qui composent

^b Il y en a un exemple frappant dans les terres de milord Northumberland, situées au nord de l'Angleterre. Comme les baux n'en avoient pas été renouvelés depuis plus de 60 ans il vient par leur renouvellement d'augmenter son revenu de plus d'un gros tiers.

la partie de l'impôt réel en France enlèvent au cultivateur, à l'artisan jusqu'à 8 vingtièmes du revenu, et que le reste de la nation qui est exempt de la taille ne contribue qu'à raison de 4 à 5 vingtièmes de son revenu, aux charges de l'état. En prenant pour la totalité un nombre moyen entre 8 et 5 vingtièmes, nous trouverons que l'impôt réel enlève aux François $7\frac{2}{3}$ de vingtièmes, ou à peu près un tiers du revenu de ceux qui y contribuent.

Considérons maintenant l'impôt territorial des Anglois. Sur des notions assez fidèles, j'oserai avancer que le total de la nation ne paye pas tout à fait 2 vingtièmes, lorsque la taxe est comme à présent à 4 shellings sur la livre Sterlin; elle seroit tres forte si elle étoit partout égale. Mais comme il y a des districts où les propriétaires ne payent que 8 deniers (qui sont $\frac{2}{3}$ d'un sh.) cette taxe dans la totalité n'est pas au delà d'un 17^{me} du produit ce qui donne la proportion de 1 à $5\frac{2}{3}$.

Il suffiroit de ce court examen pour dévoiler l'erreur de ceux qui soutiennent l'opinion contraire: mais quelques considérations sur le même sujet y répandront encore plus de jour.

Pour connoître avec précision la valeur de tout impôt réel, il ne suffit pas de déterminer son rapport avec le revenu annuel; il faut encore le comparer avec les facultés des propriétaires, et la valeur des terres: la considé-
ration

ration des facultés des propriétaires est sans doute fort importante; et pour la rendre palpable, j'imaginerai l'exemple suivant: deux propriétaires posséderont des terres dont les produits seront entre eux, comme 10 à 100. L'impôt dont ces fonds se trouvent chargés, enlèvera chaque année la dixième partie du revenu. De plus les propriétaires seront exactement de la même qualité, du même état quant au moral. Le cas ainsi posé je dis que le premier sentira davantage la charge de l'impôt que le second: or en France où la distribution des richesses est extrêmement inégale, une taxe aussi modique que celle des Anglois, paroîtroit plus onéreuse à la plus grande partie de la noblesse qu'elle ne le paroît à celle de la Grande Bretagne: mais s'il est vrai que les facultés des propriétaires entrent pour beaucoup dans la détermination de la charge des impôts, il n'est pas moins certain que la différence du prix des terres y influe aussi considérablement.

C'est par la même raison qu'on parvient à expliquer pourquoi dans quelques parties de l'Allemagne, et particulièrement en Saxe, où le corps de noblesse (j'appelle ainsi tous propriétaires de fonds qui relevent immédiatement de la suprême cour de justice) est fort considérable, et où par conséquent les revenus des particuliers sont minces, un léger impôt tel que celui qu'il paye, lequel est tout au plus égal au 20^{me} du revenu, y est cependant plus senti que la taxe sur les terres en Angleterre, dans les endroits où elle est de 4 sh. par L. St. c'est à dire à 4 20^{me} .

Pour

Pour acquérir cette connoissance il faut examiner le prix courant des emprunts, ou ce qui est la même chose, l'interêt de l'argent. Cette attention est nécessaire, parcequ'elle sert à découvrir la proportion de la masse d'argent qui circule dans l'état, vis à vis de celle de l'état qu'on veut lui comparer^d.

En France l'interêt de l'argent est communément entre 5 à 6 p. cent., en Angleterre entre 3 à 4. Il s'ensuivroit de là que si la différence qui regne dans ces deux royaumes relativement à la sûreté des possessions, à la confiance qui l'accompagne, et surtout au credit des fonds publics, n'influoient point sur le taux de l'interêt, la masse d'especes circulantes en Angleterre excéderoit d'un tiers celle de France: cependant je ne mettrai cet excès qu'à un quart en dehors^e, et examinerai comment il doit affecter la valeur des terres. D'abord je vois que le prix de toutes productions monte dans un rapport égal à cet excès, de sorte que de deux arpens

^d Il est si vrai que la différence dans le taux de l'interêt influe sur la prospérité des états, que celui ou il sera le plus bas, se procurera avec la même masse de valeurs numéraires, une plus grande quantité de valeurs réelles. Or ce ne sont que celles-ci qui constituent les véritables richesses d'une nation.

^e Cette supposition n'est pas aussi gratuite qu'elle en a l'air. Comme la population de Angleterre n'est gueres au delà du tiers de celle de France, on conçoit que la même masse d'argent rendroit le peuple Anglois près du triple plus riche.

égaux

égaux en bonté et en culture, la rente de l'un sera à celle de l'autre comme 5 à 4.

Mais pour faire l'acquisition de l'arpent, dont la rente excède d'un quart celle de l'autre il faudra par la même raison qui produit cette différence entre le revenu des terres dans les deux royaumes, y employer une somme, comme 5 à 4, qui soit vis à vis de celle pour laquelle on pourroit acquérir la même rente en France, au moyen de quoi le prix d'un arpent en Angleterre, sera aux prix d'un arpent en France, en raison inverse des quarrés de l'interêt de l'argent^f. Nous avons vu que le taux de l'interêt, differe comme 4 à 5, d'ou nous pouvons conclure, que le prix des terres doit être dans la proportion de 16 à 25^g. Il est évident de la, que quand l'interêt de l'argent est plus

^f Si, à bonté et culture égales, le produit d'un arpent en France vaut 4 il vaudra 5 en Angleterre, et comme cette différencé résulte uniquement de celle qui se trouve dans le taux de l'interêt, il est tout simple qu'une égale portion de terrain vaille seulement 80 dans le premier royaume, tandis que dans le second sa valeur sera de 125.

^g L'exemple suivant rendra cette proposition plus claire. Pierre veut acheter une terre de 10 arpens en France, dont le revenu est de 100. Paul a le même dessein pour une terre de 10 arpens en Angleterre, qui rapporte 125 (puisque toutes choses égales le revenu des terres est supposé d'un quart plus fort en Angleterre attendu que l'interêt de l'argent y est d'un quart plus foible) alors Pierre déboursera 2000, et Paul 3125, lesquelles sommes sont entre elles comme 16 à 25.

C

bas

bas dans un état que dans l'autre, ce qui est presque toujours marque certaine que les especes y sont abondantes en raison inverse de la différence de l'interêt qu'elles portent, la valeur des terres en augmente infiniment^h.

Je crois donc pouvoir avancer comme une regle generale, que les prix des terres sont toujours en raison inverse des quarrés de l'interêt de l'argent. Comme l'avantage est à cet égard du coté de l'Angleterre, que de plus les fortunes y sont moins inégales qu'en France, n'en pourroit on pas inférer que l'impôt territorial, indépendamment de ce qu'il est par lui même de 5 6^{mes} moindre, y doit aussi être moins senti? Je ne pretends pas déterminer de combien une plus haute valeur des terres, et une plus grande égalité des fortunes, diminue la charge des impôts: je dirai seulement, que l'état qui possède ces avantages, a de plus grandes ressources et de plus grands moyens de pourvoir à ses besoinsⁱ.

Pour

^h Plus cette différence est sensible, plus celle dans la valeur des terres augmente, puisque celle-ci est toujours en raison inverse des quarrés de l'interêt d'argent. Si la proportion de celui-ci est comme 1 à 2 les prix des terres se trouveront dans les états comme 1 à 4.

ⁱ Avant de quitter ce sujet je rapporterai une remarque qui se trouve dans un ouvrage Anglois, intitulé, *The British Merchant*, ou l'auteur dit que toute marchandise ouvragée que l'on paye un shelin en France revient

Pour achever cette comparaison, il me reste encore à parler de la maniere de percevoir les impôts dans les deux royaumes: sans entrer dans des details fort étendus sur cette matiere, j'en appelle à l'expérience, et au témoignage des deux nations, pour décider laquelle de la méthode du gouvernement Anglois ou François mérite la préférence. Qui ignore que la maniere de lever les impôts en France est presque aussi onéreuse aux peuples que les impôts mêmes? Quel est le François un peu éclairé qui ne convienne de ce vice de leur administration publique, dont les influences malignes s'étendent principalement sur le cultivateur, qui forme la branche la plus précieuse de l'état. Quels maux n'ont pas causé la taille arbitraire, les aydes la gabelle, &c. dont le rapport seroit beaucoup plus considérable si la maniere de les affeoir et de les lever étoit mieux entendue^k?

revient en Angleterre à 1 sh. 6 d. C'est une nouvelle preuve de ma proposition sur la maniere dont l'argent affecte le prix des choses. Comme il a un quart de moins de valeur en Angleterre, parceque sa masse est vis à vis de celle de la France comme 5 à 4, il est tout simple que la main d'oeuvre y soit d'un quart plus chere. Le marchand doit encore gagner, et en supposant qu'il ne se contentât pas d'un moindre profit que le marchand François, il faut qu'il demande un quart de plus que ne seroit celui-ci pour une marchandise qui en France, lui auroit coûté le même prix.

^k Voyez Recherches sur les finances, &c. par Mr. de Fourbonnaye.

Une règle générale en politique aussi bien qu'en morale, c'est que les hommes ne réussissent qu'à ce qu'ils croient faire de plein gré : c'est la volonté qui anime nos actions, et en assure le succès. La société civile, ou les volontés des citoyens sont toutes dirigées au même but, est sans contredit la mieux composée. Heureux les gouvernemens dont les principes sont fondés sur le maintien de la liberté, des loix et de la sûreté des possessions. L'unique soin qui reste à une nation dont les liens sont si bien formés, c'est de veiller sur sa constitution, d'où découlent, comme d'une source intarissable, sa gloire, sa puissance et ses richesses. Si quelquefois il arrive, que ses intérêts soient menagés par des sujets peu propres à un employ si important, leur malhabilité, ou leurs vices, sont presque toujours les causes de leur chute. Il n'en est pas de même dans les gouvernemens absolus. La faveur et les caprices du souverain y produisent souvent de ces créatures appelées ministres, qui humbles et rampans devant leurs maîtres, sont fiers et altiers devant le reste de la nation : et plut à Dieu que leur élévation aux postes les plus éminens ne dut jamais son origine qu'à la fantaisie des Rois ! Combien n'en a-t-on pas vu, sans autre talent que celui d'une basse adulation, s'élever néanmoins aux places les plus distinguées, parcequ'ils

cequ'ils avoient scu gagner la bienveillance d'une maitresse toute puissante.

Mais sans m'arrêter davantage à déclamer contre des abus, dont l'histoire de chaque peuple ne fournit que trop d'exemples ; je m'en vais considérer encore plusieurs avantages dont la nation Angloise est redevable à la bonté de son gouvernement. Il en est des corps politiques comme des corps physiques. La santé et la vigueur accompagnent toujours un bon tempérament, et la prospérité et la puissance d'un état sont aussi des compagnes inséparables d'une bonne constitution. Le degré de gloire et de puissance auquel la nation Angloise est parvenue, est assurément plus le fruit de la bonté de son gouvernement que de l'habileté de ses ministres. Je conviens qu'ils y ont beaucoup contribué, mais je soutiens aussi, que ces mêmes ministres n'auroient pas été en place si le royaume étoit gouverné sur des principes différens, lesquels heureusement pour lui sont tels qu'il est presque nécessaire, que les hommes les plus capables y occupent les emplois les plus importans. Il est vrai qu'un état absolu peut faire de grands progrès vers la perfection, quand le ciel le favorise assez pour lui accorder un souverain comme Henri IV. et un ministre comme Sully : sous de tels règnes les établissemens salutaires se forment avec une rapidité, à la quelle la marche lente

lente des opérations publiques dans les états libres, ne fauroit atteindre. Mais si elle est moins rapide en revanche est elle aussi plus constante. L'esprit de patriotisme de ces hommes rares est ici l'esprit de la nation. Son influence bénigne se fait sentir dans toutes les classes de citoyens, parceque toutes participent au bonheur qui en résulte, et chez elle c'est le voeu de l'état, et non pas un hazard aveugle, qui dispose des postes les plus éminens.

Mais quelque heureuse que soit la constitution du gouvernement Anglois, elle n'est cependant pas exemte des imperfections attachées à tout ouvrage des hommes.

Quoique le vrai mérite et les talens sublimes s'y fassent plus facilement jour que dans les gouvernemens absolus, où les brigues et les cabales de cour président presque toujours au conseil des souverains, il arrive cependant quelques fois, que la faveur du peuple que l'on gagne par des manieres populaires, et surtout par le don de la parole, donne la préférence à ses favoris sur des sujets qui la mériteroient davantage par leurs talens et leurs vertus : l'on fait assez que l'art de bien parler n'est pas toujours accompagné des qualités qui forment le citoyen, et que les agrémens extérieurs sont souvent séparés de la beauté de l'ame, qui consiste principalement dans la justesse du raisonnement, et la facilité de la conception

unies

unies aux sentimens élevés de la vertu et de l'amour de la patrie.

Outre cet inconvénient, peutêtre inséparable des gouvernemens libres en général, il en est encore un qui me paroît attaché à celui de la Grande Bretagne en particulier. Ce sont les possessions considérables de la plupart des gens titrés par où il ont beaucoup d'influence sur l'élection des membres de la chambre basse. Comme la cour a besoin de la supériorité des voix pour gouverner, elle est souvent dans la nécessité d'accorder des graces et des distinctions à ceux dont les qualités personnelles leur donneroient le moins de droit d'y prétendre.

D'ailleurs l'avarice et l'ambition, passions inséparables de l'homme, et peutêtre jusqu'à un certain degré nécessaires à son existence, font aussi sentir ici leurs efforts pour s'opposer aux sentimens généreux de la vertu, et par conséquent de l'amour du bien général.

On auroit sans doute mauvaise grace à blamer un peuple qui sent le prix de sa constitution d'être extrêmement attentif sur les moindres apparences d'innovations. Sur de ne pouvoir conserver les prérogatives d'une liberté raisonnable, qu'en maintenant dans toute leur vigueur les loix qui la protègent ; il est très excusable si ses soins pour un bien si précieux vont quelquesfois jusqu'à l'inquiétude et le remplissent de terreur contre des dangers imaginaires. L'espece d'agitation qui regne dans les états, leur est aussi salutaire

salutaire que le renouvellement d'air l'est aux apartemens habités, et un auteur célèbre à eu raison de dire, que la tranquillité des états despotiques ressemble aux assoupissemens avant-coureurs de la mort.

Mais les innovateurs ne sont pas les seuls ennemis contre lesquels de véritables patriotes doivent se tenir en garde. Il en est encore un dont les desseins sont d'autant plus dangereux qu'ils sont plus imperceptibles.

Cet ennemi c'est le luxe¹. A mesure qu'il étend son empire, les sentimens de vertu et de patriotisme s'éteignent dans les coeurs des citoyens, et font place à l'amour du faste et de l'opulence : aujourd'hui les influences pernicieuses du luxe sont trop connues, pour m'arreter à un sujet que d'habiles gens ont traité avec succès. Pour mon but il suffira que je présente quelques observations sur le luxe de l'Angleterre et de la France, qui dans les deux royaumes est monté au point qu'il fait l'étonnement des étrangers, et les regrets des bons citoyens. Quand le président de Montesquieu avance comme un axiome en politique que le luxe est nécessaire aux grands états, et nuisible aux petits, je soupçonne ce grand écrivain d'avoir dans ce moment là un peu trop attaché sa vue sur Paris. Je suis tout à fait de son avis, à l'égard de cette ville immense dans laquelle se

¹ Il est bon d'avertir ici que je ne parle que du luxe d'imitation et non pas de celui qui consiste à dépenser son revenu.

versent

versent des sommes prodigieuses, par deux causes selon moi également pernicieuses à l'état. L'une les financiers, et l'autre les courtisans. Les financiers qui au moins forment la classe de citoyens la plus opulente de la France, s'ils n'en sont pas la plus respectable, habitent tous la capitale, et ont cela de commun avec les gens de qualité, qui également y ont établi leur demeure. Qu'arriveroit il d'un assemblage si prodigieux de richesses, sans le secours du luxe qui les divise, et les répand en quelque façon parmi ceux qui n'ont d'autre fortune que leur industrie ? Certainement le mal que cause aujourd'hui à la France ce concours presque general des plus riches citoyens, seroit plus considérable si la plus grande partie de ces richesses n'étoit pas rendue à la circulation par la folie et la vanité de ceux qui les possèdent. On conçoit aisément qu'elles ne sauroient se répandre par le moyen du luxe, avec toute l'étendue nécessaire à la prospérité du royaume¹. Tel homme de qualité qui à Paris

dépense

¹ Aussi les campagnes ne participent elles presque point aux richesses de la capitale. Depuis le regne de Henri IV. on peut dire, sans exagération, que la masse d'especes a été triplée en France, au moyen de quoi le prix des grains auroit du monter dans la même proportion. Cependant en 1754. Le Bled se vendoit à meilleur marché qu'en 1609. Encore aujourd'hui le prix des grains n'est en France qu'à la moitié de ce qu'il est en Angleterre. Il s'ensuit de là que le produit d'un arpent dans le premier royaume à fertilité et cul-

D

ture

dépense cent mille francs de rentes qui peut-
etre tournent au profit d'une nombreuse
valétaille, d'une femme sans moeurs, et de
quelques marchands frippons, pourroit à la
campagne être le pere d'un district entier,
ou l'agriculture et toute espece d'industrie
languissent faute d'argent et d'encourage-
ment, et se faire adorer par tous ceux qui
jouiroient des fruits de sa sagesse et de sa
vertu.

C'est surtout en ce point que la maniere
de vivre de la noblesse Angloise me paroît
préférable. En dépensant une bonne partie
de leur revenu dans les terres d'ou ils le
tirent, leur dépense et leur luxe mêmes tour-
nent au profit de leur patrimoine ; avec cet
attachement pour le séjour de la campagne
une économie trop resserrée seroit tout au-
tant contraire à leurs propres interêts, et
à ceux de l'état, qu'un faste excessif accom-

ture égales n'est à celui du second, que comme 1 à 2.
Nous avons vu que dans celui-ci il y a un cinquième
d'especes de plus, au moyen de quoi la valeur des
terres ne sera plus comme 16 à 25, mais comme 2
à 5. La regle que les prix des terres sont entre eux
en raison inverse des quarrés de l'interêt de l'argent
qui circule dans les états, souffre ici une exception,
parceque la circulation des especes n'est pas generale
en France, et c'est à quoi il faudra toujours avoir
égard toutes les fois qu'on voudra faire l'application de
cette regle. On donne communement 1500 millions
de livres à la France, dont pres de la moitié circule
dans la capitale et devient presque nulle pour le reste
du royaume. Voyez *Recherches et Considerations sur les
finances de France.*

pagné

pagné d'une demeure constante dans la ca-
pitale. Comme à tout prendre la distribu-
tion des richesses est assurément dans une
proportion plus égale en Angleterre, il est
certain que le luxe n'y est nullement néces-
saire, en qualité de correctif de l'inégalité et
de la concentricité s'il est permis de s'exprimer
ainsi des richesses. Aussi les Anglois
se plaignent ils avec raison du luxe de Lon-
dres, et du prix exorbitant de la main
d'œuvre qui en résulte. Il n'est pas dou-
teux que ce ne soit une des principales causes
de la cherté des ouvriers, et quoique le haut
prix des vivres y contribue aussi, (qui lui
même provient en partie d'un excellent
reglement^m) il n'y influe cependant pas à
beaucoup près autant que le luxe. Plus les

^m L'acte touchant l'exportation des grains, auquel
on reconnoit deux imperfections. L'une est le haut
prix auquel il est permis d'exporter ; il arrive de là que
les riches fermiers ne vendent leurs denrées qu'au prix
le plus approchant de celui ou la récompense sur l'ex-
portation cesse et arretent par cette manœuvre la con-
currence. Il est vrai que l'intention du législateur
ayant été d'encourager l'agriculture, et de prévenir des
disettes générales, il ne pouvoit être rien imaginé de
plus sage et de plus ingénieux pour atteindre à ce
double but. Depuis ce fameux acte nombre de terres
incultes ont été defrichées, et produisent de riches
moissons. L'abondance des grains suite infaillible
d'une culture plus étendue a prévenu les famines qui
avant cette époque étoient fréquentes dans ce royaume.
L'autre imperfection, est la restriction de la récom-
pense à l'exportation de quelques especes de grains,
par ou la culture des autres a été trop négligée.

Anglois chérissent leur patrie, plus ils doivent s'appliquer à mettre un frein à un monstre qui devient plus furieux à mesure des ménagemens dont on en use envers lui.

Il est beaucoup plus aisé d'empêcher les hommes de se livrer à la mollesse, que de les en tirer, et si cette nation sage et éclairée parvient à retenir dans de justes bornes le penchant pour les superfluités dont l'excès rend les hommes laches et vicieux, elle pourra se flatter de jouir encore longtems, de la prospérité, de la puissance, et de la liberté dont nous la voyons aujourd'hui en possession.

Après

* L'auteur d'une lettre à ce sujet prétend que depuis 1688 jusqu'en 1758, le nombre des maisons en Angleterre a diminué de 148,694, ayant été en 1688 de 838,694, et ne s'étant trouvé en 1758 que de 690,000. Or s'il y a aujourd'hui moins d'habitations il sembleroit qu'il doit y avoir aussi moins d'habitans parceque à mesure que le goût du luxe s'étend, les hommes aiment à se mettre plus au large. Dans tout autre état cette conséquence seroit peut-être incontestable. Mais à l'égard de l'Angleterre elle doit souffrir quelque exception. On convient ici que le nombre de maisons de la campagne a diminué, mais non pas que cette diminution soit le signe de celle des habitans, 1^{nt}, parceque les maisons que l'on batit aujourd'hui sont plus amples et plus propres que les anciennes, pour y loger plus de monde avec plus de commodité, 2^{nt}. L'agriculture s'étant beaucoup accrüe les meilleurs champs ont été convertis en paturages à mesure que ceux de moindre qualité ont été defrichés, au moyen de quoi beaucoup de vieilles fermes et métairies ont été abandonnées. Il est très possible que cette révolution

Après avoir considéré l'impôt territorial, il me reste encore deux mots à dire de celui qui s'assoit sur des matières de consommation. Comme la proportion de cette espee d'impôts dépend uniquement du prix des denrées comparé avec l'imposition qu'elles payent, je doute que l'on puisse en faire une comparaison exacte. A vue de pays il me semble que les François y perdrieroient encore : d'ailleurs quand même le produit de l'impôt sur les objets de consommation et de luxe, seroit plus fort en Angleterre tout ce qu'on en pourroit conclurre c'est que puisque les Anglois n'en sont pas accablés, leurs facultés pécuniaires sont plus considérables, et que cette espee d'impositions est la moins onéreuse lorsqu'elle est bien entendue. En Angleterre il n'y a des droits que pour l'entrée du royaume ; tandis qu'en France il y en a à l'entrée et à la sortie du royaume, et de beaucoup de villes. Indépendamment des entraves que cette multitude de droits divers met au commerce en general, il arrive aussi que la vente des productions en est

tion qui arrivera toujours dans tout état peuple et bien cultivé, ait diminué le peuple de la campagne lequel autrefois s'occupoit de la culture des champs, qui ont été convertis en paturages. Mais cela n'est pas une preuve que la population en general en ait souffert puisque depuis 50 ans plusieurs bourgs sont devenus des villes considérables, dont Birmingham et plusieurs autres fournissent des exemples frappans.

[22]

ou diminuée ou tout à fait arrêtée. C'est à cette occasion que l'on peut appliquer cette observation si vraie et si fort négligée, qu'en matière de finance 2 et 2, ne font pas toujours 4. Il y a eu des exemples qu'en doublant la charge le produit n'en a été que la moitié de ce qu'il étoit auparavant.

Un signe infailible qu'un impot n'est pas trop onéreux, c'est lorsque la consommation de la denrée sur laquelle il est assis ne va pas en diminuant. Combien de fois des financiers plus avides qu'intelligens n'ont-ils pas péché contre les maximes fondamentales de leur métier. Des exemples ne manqueroient pas pour confirmer la justesse de cette observation, et pour venir à l'appui de ce principe général ; il suffit de connoître les notions élémentaires de l'économie politique, et du commerce, pour en sentir la force.

Cependant quoique je sois très persuadé que des impots excessifs causent la ruine des peuples, je suis très éloigné de penser que l'exemption de tout impot constitue seule leur aisance. Si cela étoit vrai, il faudroit que les peuples qui en payent le moins fussent aussi les plus riches et les plus puissans. Les véritables sources de richesses plus inépuisables que des mines de métaux précieux, sont une liberté fondée sur les loix, la sûreté des possessions qui en est inséparable, une culture générale des terres
qui

[23]

qui produit une population nombreuse, et progressive, et cet esprit d'industrie le père des arts et du commerce. Heureuse la nation qui réunit dans son sein ces différens principes de puissance et de prospérité, et habite un pays dont la situation est telle que des voisins jaloux de son pouvoir ne peuvent troubler sa félicité sans franchir une barrière dont la solidité est indépendante de l'art de la fortification, et de la défense des places. Qu'elle se tienne seulement en garde contre les embûches du luxe et les insinuations d'une ambition démesurée, et rien ne fera désormais capable de porter atteinte à son bonheur.

R E P O N S E

R E P O N S E

A QUELQUES

O B J E C T I O N S

Contre les Principes établis dans
le Mémoire, qui a pour titre,
*Examen de la Question, si les
Impôts en France sont plus forts
qu'en Angleterre, &c.*

DANS la comparaison que j'ai faite
des impôts de France avec ceux
d'Angleterre, je me suis particulièrement
attaché à la partie des charges qui se pren-
nent sur le revenu net des propriétaires,
comprises sous le nom d'impôt territorial :
J'ai passé légèrement sur toutes les autres
especes d'impositions assises sur des matières,
ou de premiere nécessité, ou de luxe, et me
suis contenté d'établir les principes de leur
estimation. Comme cette opération ne
peut pas se faire de la même maniere qu'à
l'égard de l'impôt territorial, dont les pro-
portions,

portions, ainsi que je l'ai fait voir, se trou-
vent en cherchant le rapport de la contribu-
tion avec le revenu annuel, et en compa-
rant ensuite ensemble, et la valeur des fonds
et les facultés des propriétaires de deux états,
j'ai cru qu'il suffiroit d'indiquer cette dif-
férence, et n'ai pas imaginé que je laisserois
une porte ouverte à aucune objection quel-
conque contre ma proposition. Cependant
quelqu'un, dont le suffrage ne sauroit m'être
indifférent, frappé d'un côté de l'énorme
différence entre l'impôt territorial de France,
et celui d'Angleterre, et de l'autre de la fa-
cilité à se procurer toutes sortes de commo-
dités à moins de frais dans le premier que
dans le second des deux royaumes, s'est cru
autorisé à former des doutes contre la certi-
tude de mes principes. Voici comme il rai-
sonne, " Je conviendrai, dit il, si l'on veut que
" les François payent en impôts la moitié de
" leur revenu, quoique vous ne fassiez mon-
" ter ce rapport qu'à un tiers, que les An-
" glois n'en payent que le 17^{me}; cependant
" à revenu égal le François se procure
" presque le double des commodités de
" l'Anglois, ou bien si son gout le porte à
" vivre aussi petitement que le dernier, il en
" mettra la moitié de côté, tandis que celui-
" ci dépensera tout son revenu -- d'ou je con-
" clus que celui qui a le plus d'argent à sa
" disposition est le plus riche, le plus à son
" aise, et par la même raison paye aussi
" moins

“ moins d'impôts.” Pour répondre à cette objection, qui au premier coup d'oeil, paroît être sans réplique il faut avoir égard aux considérations suivantes.

L'argument de mon adversaire contient deux branches : la première, que le propriétaire François est plus riche et plus à son aise que l'Anglois, la seconde que celui-ci paye des impôts plus forts.

Quant au premier point je dirai que dans des comparaisons générales cinquante ou même cent mille propriétaires à vingt mille livres de rente chacun^a, font une si petite partie d'une nation composée de seize millions d'ames, en supposant que la France ait ce nombre de riches particuliers, que de là on ne sauroit rien conclure sur le total. Il pourroit donc être vrai qu'à revenu égal, le François fut et plus riche et plus à son aise en France, que l'Anglois ne l'est en Angleterre, sans qu'il s'ensuivit de là que la nation Française est plus riche que la nation Angloise. Le cultivateur, l'artisan, le bourgeois forment le corps de la nation. Or je n'imagine pas que personne prétende que le paysan en France soit plus riche et plus à son aise qu'en Angleterre, et si je ne me trompe sur la totalité, la richesse et l'aisance du bourgeois et de l'artisan Anglois l'emportent aussi sur celles

^a La somme de leur revenu seroit deux milliars, et un milliar en mettant leur nombre à 50 mille particuliers.

dont

dont jouit la même classe d'hommes en France.

Le gros de la nation Angloise est donc et plus riche et plus à son aise que le gros de la nation Française. Je n'entre pas ici dans l'examen des causes de cette différence. Tout le monde sait que la distribution des richesses influe considérablement sur la prospérité d'un état à mesure de son égalité. A la suite de cette réponse on trouvera quelques observations à ce sujet. Mais me dira-t-on, vous convenez cependant, qu'à revenu égal, le François est plus riche et plus à son aise en France que l'Anglois ne l'est en Angleterre : oui j'en conviens ; mais cette circonstance même prouve en faveur de ma proposition, et voici comme elle le prouve.

L'argent a deux qualités ; l'une d'être la mesure de la valeur des choses, l'autre d'en être l'équivalent. Dans cette qualité ci l'argent est considéré comme marchandise, dont le prix dans tout pays est toujours relatif à la quantité qui s'y trouve. Quand une marchandise est abondante, on l'achete à meilleur marché que lorsqu'elle est rare. Il s'ensuit de là que l'argent baisse de prix à mesure qu'il devient abondant, et que dans un pays, ou la masse qui se trouve dans la circulation est à celle d'un autre pays, dans la proportion de 2 à 1, il faut le double d'argent pour se procurer les mêmes commodités. Or puisque tel est à peu près le cas de l'An-

E 2

gleterre,

gleterre, ou le prix de toute chose est beaucoup plus haut qu'en France, il est évident qu'il doit y avoir plus d'argent^b dans le premier de ces royaumes. Pour répandre encore plus de jour sur cette matière, supposons deux états parfaitement égaux à tous égards, c'est à dire et pour le nombre des habitans et pour les avantages et la fertilité du terroir, à l'exception de la masse d'argent dont la différence sera de 2 à 1. Dans cette supposition je dis que le prix de toutes choses sera précisément au double dans l'état, ou il y aura le double d'argent. Cependant quelque vraie que soit cette proposition, il ne faut pas s'imaginer que dans la réalité, le prix des choses soit toujours analogue à la masse de l'argent d'un état. La distribution des richesses y influe pour le moins autant que les richesses mêmes, de sorte que de deux états

^b Du moins les productions de la terre et par conséquent toutes celles de l'industrie y ont elles plus de valeur, ce qui est un véritable bénéfice pour l'état. Il ne s'agit pas ici d'examiner laquelle des deux nations possède la plus grande masse de numéraires, relativement à sa population, mais de déterminer lequel des deux royaumes, proportion gardée à son étendue et à ses habitans à le plus de valeurs. Un peuple est plus riche qu'un autre lorsque la même quantité de marcs d'argent fin sont échangés chez lui contre une moindre quantité de denrées, quoique ces denrées y soient très abondantes. Comme l'argent est une marchandise généralement recherchée, il est clair que la nation qui possèdera le plus de valeurs, doit aussi avoir à disposer de la plus grande quantité d'espèces.

d'ailleurs

d'ailleurs parfaitement égaux, et en possession d'une égale quantité d'argent, il fera cependant plus cher vivre dans celui où l'inégalité des fortunes sera moins sensible. Pour que l'égalité entre deux états fut parfaite, il faudroit qu'elle s'étendit jusqu'à la distribution des richesses, puisque ce n'est qu'alors que le plus ou moins d'argent, fera hausser ou baisser le prix des choses dans une proportion^c commune à tous les deux.

Après avoir fait voir que ce sont les nations en général, et non pas le petit nombre de

^c Une grande inégalité dans la distribution des richesses et particulièrement le rassemblement des gens riches dans une seule ville produit à peu près le même effet dans un état, que la disette d'argent. Quand il ne circule qu'entre les mains d'un petit nombre vivant dans le même lieu, le prix de toute chose y montera. Mais dans les campagnes non seulement il restera très bas, de sorte que quelqu'un qui en voudroit inferer, qu'il y a peu d'argent dans un tel pays tomberoit dans l'erreur. C'est par la même raison, que l'on parvient à expliquer pourquoi le prix des denrées est beaucoup moindre dans les provinces de France, que dans la capitale, et pourquoi les Anglois n'ont pas une masse d'argent, qui soit vis à vis de celle des François comme 2 à 1; quoique les denrées soient de la moitié plus chères dans les provinces d'Angleterre, que dans plusieurs de France; avec un peu plus du tiers de sa population il ne faut aux Anglois, qu'un peu plus du tiers de la masse d'argent, que les François possèdent, pour être aussi riches que ceux-ci, et comme leurs fortunes sont moins inégales, et moins concentrées dans la capitale: l'argent doit nécessairement affecter d'avantage le prix des choses en Angleterre, et fournir plus de moyens aux peuples de soutenir de gros impôts.

ε

riches

riches propriétaires, qu'il faut considérer dans la comparaison de leurs richesses, et que le degré d'aifance, dont à revenu égal les propriétaires riches jouissent en France préférablement à ceux d'Angleterre, est une nouvelle preuve que la nation Angloise est plus riche que la nation Françoisé; je passerai à la seconde branche de l'argument de mon adversaire, savoir que les Anglois payent plus d'impôts que les François. Comme ce n'est qu'une conséquence qu'il tire de son assertion, il sembleroit que le principe étant faux, elle ne sauroit manquer de l'être.

D'ailleurs il ne peut être question ici^d, que d'impôts sur des matières de consommation. Or la charge de ceux-ci pour le peuple doit toujours être mesurée sur leur produit. Quand celui-ci ne va pas en diminuant, à mesure de l'augmentation de l'impôt, on en peut conclure hardiment que la charge n'est pas trop forte*.

^d J'ai fait voir de combien l'impôt territorial de France excède celui d'Angleterre, et de l'aveu de mon adversaire ce n'est plus une matière à être mise en question.

^e L'exemple suivant éclaircira cette proposition, supposons que pour la livre de viande, on ait longtemps payé deux sols d'impôts, et que la recette de cette branche ait été à une certaine somme: que dans un besoin de l'état on porte cet impôt à 4 sols, par ou naturellement la recette devrait augmenter du double. Cependant de fréquentes expériences ont fait voir que l'augmentation des revenus publics, n'est pas toujours égale à celle des impôts, et toutes les fois que cela arrive c'est marque certaine que la charge est au dessus des forces du peuple.

Loin

Loin de diminuer le revenu de presque toutes les branches d'excise, et de droits sur les matières de consommation augmente en Angleterre. J'ignore s'il en est de même en France. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'en comparant les baux des fermiers généraux avec le produit de la même espèce de droits en Angleterre, celui-ci excède considérablement la recette de ceux de France et comme dans ceux d'Angleterre il n'y a presque point de non-valeurs, on en conclut que non seulement ces impôts ne sont pas trop forts, mais que les Anglois sont plus riches que les François. Il me reste encore à prévenir une objection, fondée sur la cherté de la main d'œuvre; bien des gens sont dans l'opinion qu'elle est l'effet des impôts. Cependant ils se trompent. L'abondance des espèces dans la circulation, et surtout le luxe, sont les véritables causes du haut prix du travail. S'il étoit vrai que les taxes produisissent la cherté de la main d'œuvre, il faudroit qu'elle fut plus considérable en Hollande que nulle part puisque les Hollandois en payent de plus fortes qu'aucun peuple de l'univers. Cependant leurs fabriques sont à beaucoup meilleur marché que celles des Anglois. On croit assez générale-

^f Les baux des fermiers généraux sont aujourd'hui à 124 m. et le produit de tous les impôts sur les consommations en Angleterre est un article de plus de 7 m. St. = à 161 m.

ment,

ment, dit l'auteur d'un petit traité, qui a pour titre, *Considérations on Taxes, &c.* que les ouvriers travailleront pour un moindre salaire quand les vivres seront moins chers. Cependant toutes les fois que le prix des denrées a beaucoup baissé, non seulement les manufacturiers n'ont pu trouver des ouvriers à gages plus modiques, mais encore ceux-ci voyant que dans l'espace de deux ou trois jours ils pouvoient gagner de quoi subsister le reste de la semaine, ne travailloient que le tems nécessaire pour leur subsistance, et par leur indolence mettoient leur maîtres dans la nécessité de vendre leurs fabriqués à un plus haut prix. Il s'en suit de là que dans un état riche il ne convient pas que les nécessités de la vie soyent à aussi bon marché que dans ceux où l'argent est en moindre abondance, et que pour remédier à cet inconvénient il faut y mettre des taxes.

Le même auteur fait voir que, puisque le prix de la main d'œuvre n'a presque point augmenté depuis la révolution avant laquelle il n'y avoit que peu de taxes, il n'est pas possible qu'elles soyent la cause de cette augmentation.

Comme c'est l'abondance de l'argent qui circule, et le luxe qu'elle entraîne, qui produisent la cherté des fabriqués⁵, il convient

⁵ Quand l'industrie augmente dans la même proportion que la masse d'argent qui circule, l'abondance des denrées

droit que dans un état bien réglé une partie du produit des impots fut employée à former un trésor public. Il paroît que le grand Sully a senti la solidité de cette mesure, qui depuis lui a été tout à fait négligée, et a fait place à celle des emprunts qui a été adoptée par tous les états de l'Europe. Les avantages de l'établissement d'un trésor public sont trop palpables pour avoir besoin d'être détaillés. Que faut il de plus pour rendre cette opération de finance recommandable, que de dire qu'elle arrêteroit les progrès du luxe, et menageroit à l'état des ressources également promptes et indépendantes du caprice et de la cupidité de l'interêt particulier.

denrées et des fabriqués compensera celle des especes et en rendra l'effèt nul. Il peut aussi arriver que l'industrie fasse établir des manufactures qui malgré la cherté des vivres et des ouvriers livreront des marchandises à bas prix. Il y en a un exemple remarquable dans la ville de Birmingham. Les denrées et la journée des ouvriers y sont presque aussi chères qu'à Londres, et non obstant cela ses fabriqués se vendent à meilleur marché que ceux d'aucun endroit de l'univers.

CONSIDERATIONS

Sur l'UTILITÉ d'une

Circulation Générale.

PLU^S on confidère l'étendue et la fertilité de la France, le nombre et l'industrie de ses habitans; plus on est surpris d'en voir la plus grande partie dans l'indigence et les campagnes ou désertes ou mal cultivées. Le revenu du Roi tel qu'il est aujourd'hui n'est tout au plus que le fixieme des richesses numéraires, et cependant la levée des impots qui le produisent, accable les peuples. Qu'en doit on conclurre si non que tous les citoyens ne contribuent pas également aux charges, que la circulation est interrompüe et que la plus grande partie des richesses numéraires n'affecte pas le produit des terres, qui cependant joint avec les profits du commerce constitue seul le véritable

ritable revenu d'une nation. Pour mettre cette vérité importante dans tout son jour, j'en ferai l'application à la France et à l'Angleterre, persuadé que la connoissance du revenu total de chacune de ces deux nations fournira des preuves convaincantes des avantages d'une circulation generale, et de ceux d'une repartition plus égale des impots qui en résulte. La méthode ordinaire de calculer le revenu general d'une nation, c'est de multiplier le nombre d'individus qui la composent, avec la valeur de ce que chacun doit indispensablement consommer pour sa subsistance. En Angleterre et partout ailleurs la moitié de la nation vit aux dépens de l'autre, puisque les enfans, et la plus grande partie des femmes, sont incapables de rien gagner par leur travail. La moitié de la population de l'Angleterre seule, peut être évaluée à 3 millions, sur lequel nombre deux tiers consomment annuellement pour la valeur de 18 l. Sterl.^a, et l'autre tiers aux environs du double, 36 l. Sterl. La somme des produits de ces nombres, est de 72 m. St. qui forment le revenu general de la nation, surquoi il y en a à 4 de gain par le commerce et 63 par le produit des terres. En faisant ce calcul de la maniere suivante nous aurons le même resultat. J'ai avancé, et toutes

^a Il est evident que $2 \times 18.$ et $1 \times 36.$ donnent les mêmes produits.

les informations que j'ai pu me procurer sur ce même sujet, m'y confirment que la taxe des terres à 4 sh. est à peu près un 17^{me} des revenus des propriétaires ce qui fait monter celui-ci à 34 m. St. Mais ces 34 m. ne sont pas le produit entier des fonds, puisque les fraix de culture et les profits des fermiers en enlèvent près de la moitié. Communément on compte qu'en Angleterre, il n'y a que le tiers du produit des fonds pour le propriétaire. Cependant plusieurs raisons me font penser, que cette estimation est trop forte : en la réduisant à la moitié nous approcherons davantage de la vérité. Or le revenu des propriétaires à raison de 34 m. étant la moitié du total, celui-ci doit être de 68 m. lesquels avec les 4 m. de gain par le commerce donnent également 72 m. pour le revenu general de la nation.

Voyons présentement quel résultat donnera le même calcul appliqué à la France. La journée d'un ouvrier est dans quelques provinces de 8 sols, dans d'autres de douze. En prenant le nombre moyen de 10 s. la dépense du moindre ouvrier sera par année de 182 l. 10 s. Sur la totalité des habitans nous supposons que la moitié ne gagne rien, et de cette moitié qui repondroit à 8 m. d'ames un tiers fait une consommation à la valeur du double des 2 autres tiers. La somme du produit de 8 m. multipliés avec la

la consommation annuelle de chaque individu^b, fera de 1946,666,666 livres, ce qui est le véritable revenu du royaume. Cette connoissance nous conduit aux observations suivantes. On fait que la partie des revenus du Roi de France qui résulte de toutes les branches d'impositions, non comprises dans les fermes generales, rend aux environs de 144 millions. Avec les domaines elle seroit à peu près de 150 m. Ces 144 m. qui ne sont qu'un peu plus du treizieme du revenu general de la nation, ne devroient pas lui sembler un fardeau trop pesant. Cependant ils lui paroissent tres onéreux. D'ou cela peut il venir, si non d'une circulation interrompue, et de la repartition inégale des charges^c? Il est constaté que la classe d'hommes

^b Les deux tiers de 8 millions multipliés par 182 l. 10 s. auront pour revenu 973,333,333 m. et l'autre tiers au double de consommation donnant le même produit repondront à la somme de 1946 $\frac{2}{3}$ m.

^c Pour donner seulement une idée generale de l'extreme inégalité des charges en France, nous supposons que l'impôt réel qui comme il est hors de doute enlève le tiers du revenu de la plus grande partie de ceux qui le payent, fasse un objet de 216 m. car quoique toutes les impositions réelles ne rendent aux caisses du Roi que 144 mil. les fraix de regie et les profits des receveurs peuvent bien être évalués à 72 mil. A raison du tiers, le revenu des contribuables ne seroit que de 648 m. Pour arriver à une espece de résultat nous diviserons la nation en 8 parties dont 7, contribueront exactement le tiers de leur revenu qui étant sept 8^{mes} de 648 m. fera de 567 m. et en produira à l'état 189. Pour compléter

d'hommes la plus basse du royaume paye en taille, vingtiemes, et capitation, au moins un tiers de son revenu. De plus le véritable revenu total étant encore plus foible qu'il ne devoit l'être, eu égard à la difference du taux de l'interêt, lequel est en France, d'un cinquieme plus haut qu'en Angleterre, il faut que d'autres vices nuisent encore à l'opulence de la nation. Pour éviter les grands nombres je me servirai dans la suite de l. Sterl. et ferai la reduction de la livre de France sur le pied de 23 à la l. Sterl. A ce compte le revenu general de ce royaume seroit de 84,637,811 $\frac{1}{2}$, c'est à dire de près de 85 m. Sterl. Si la circulation n'y souffroit aucune gêne, on pourroit évaluer la valeur de sa consommation à 153,588,888 m. Sterl. et si le taux de l'interêt y étoit égal à celui de l'Angleterre, son revenu monteroit à la somme de 196 m. Sterl. par ou il est évident que l'inégale distribution des richesses, et le défaut de circulation qui en

compléter la somme de 216 m. il en reste encore 27 à acquitter par un 8^{me} de la nation dont à raison du tiers de la proportion de l'impot à l'égard du revenu, celui-ci devoit être de 81 m. Mais le revenu general étant de 1946 m. et les 7⁸mes n'en ayant que 567, le revenu de ce 8^{me} ci fera de 1379 m. sur quoi ayant 27 m. à payer qui ne sont qu'un 51^{me} de la somme de son revenu, on trouvera que sa contribution à l'égard de celles des 7 huitiemes de la nation est dans la proportion de 1 à 17.

resulte,

resulte, y causent une diminution de 68 $\frac{1}{2}$ m. Sterl. et que ce vice joint avec le haut prix de l'argent, diminue le revenu de la nation d'environ 111 m. Sterl. L'effet que cette dernière cause seule produit est donc de 42 $\frac{1}{2}$ m. Sterl. Ceux qui s'étonneront que le taux de l'interêt dont la différence n'est que d'un 5^{me}, puisse en produire une si considérable sur le revenu proportionnel à la population des deux nations, me permettront de leur rappeler les principes que j'ai établis à ce sujet dans les deux mémoires précédens. L'argent est toujours mesure et équivalent. En cette dernière qualité il doit être considéré comme marchandise, contre la quelle on échange moins de valeurs à mesure qu'elle est moins prisee. En baissant le taux de l'interêt il est clair qu'on diminue le prix de l'argent. Mais plus celui-ci va en diminuant, plus sa qualité d'équivalent en souffre. Pour le mettre au pair de la valeur des échanges il faudra y suppléer par une plus grande quantité proportionnée à cette réduction. Or en offrant une plus grande quantité d'especes pour un effet, celui-ci augmente de valeur par ou l'on voit que les revenus des terres doivent augmenter à mesure que le taux de l'interêt baisse. Si la réduction est d'un 5^{me} une terre de 4 de rente en donnera 5, et le prix de son acquisition augmentera en raison inverse des quarrés

quarrés des nombres, qui indiquent cette réduction du taux de l'intérêt^d.

Cela suffira pour démontrer combien il est important pour un état, de tenir l'intérêt de l'argent le plus bas que faire se peut. Le pays qui à cet égard l'emportera sur les autres doit nécessairement se procurer le plus de valeurs, et c'est à quoi les soins de tout gouvernement bien réglé doivent tendre.

D'ailleurs, indépendamment de l'augmentation de la valeur des productions existantes qui en résulte, la masse des productions même recevra des accroissemens par la baisse des intérêts, en multipliant les moyens de l'industrie. Je m'écarterois trop de mon sujet, si je voulois entrer dans les détails de

^d Avant la réduction nous supposons qu'un arpent donne 4 de rente et qu'après la réduction il en donne 5, n'est il pas vrai qu'à raison de 5 p. c. — le prix de l'acquisition de cet arpent de 4 de rente n'est que 80, et qu'à raison de 4 p. c. et de 5 de revenu il doit valoir 125, nombres qui sont comme 16 à 25, et font voir que le prix des fonds de terre monte en raison inverse des quarrés des nombres qui indiquent la réduction du taux de l'intérêt. Si pour exprimer le taux de l'intérêt, on se sert de l'expression Française du denier 20 à 25, &c. la réduction de 5 à 4 p. c. repondra à celle du d. 20, au d. 25, et l'augmentation du prix des fonds de terre sera en raison directe des quarrés de ces nombres. La proportion exprimée de cette maniere est encore plus palpable, puisque ces nombres indiquent à la fois le rapport des rentes entre elles mêmes et celui qu'elles ont au principal.

tous

tous les avantages attachés au bas prix de l'intérêt de l'argent. Des lecteurs pénétrants qui se seront un peu familiarisés avec ces objets n'auront pas besoin de guides dans leurs raisonnemens. Les conséquences de tous ces principes sont si naturelles qu'un esprit juste les démêlera facilement. Mais si l'on considère que le revenu du Roi de France qui aujourd'hui forme aux environs du 7^m du revenu total, ne seroit que le 16^m de celui de la nation, si les vices de l'administration n'arretoient les progrès de son industrie, n'est il pas fort surprenant que le revenu de la Grande Bretagne qui à l'égard de celui de la nation, est aussi dans la proportion du 7^m, soit cependant beaucoup moins onéreux pour le peuple. Pour expliquer cette énigme, il faut observer qu'en Angleterre quatre 5^m portent sur les consommations, et qu'en France, plus de la moitié des revenus de l'état portent sur les terres, et de cette moitié peut-être les trois quarts sur le cultivateur et l'artisan, c'est à dire sur la classe de sujets la plus indigente, la plus nombreuse et la plus utile. Si le revenu general de la France arrive jamais à la proportion de celui de l'Angleterre relativement à sa population, son étendue et sa situation, celui du Roi pourroit être porté au de la du double^e sans être plus à charge

^e à 26½ m. St. qui font à 192 m. comme 12 à 84.

G

aux

aux peuples que 10 m. Sterl. ne le font aux Anglois. Mais pour faire arriver le royaume à ce degré de prospérité, il faudra une grande réforme dans l'administration des finances, et des révolutions singulieres dans le gouvernement. Les discussions dans lesquelles je suis entré, suffiront pour se convaincre de l'utilité d'une distribution des richesses proportionnée aux différentes classes de citoyens, d'ou résulte une circulation generale, et une repartition égale des impositions, et de l'avantage attaché à la foiblesse du taux de l'interêt, puisqu'il contribue également à l'augmentation de la valeur des productions, à l'accroissement progressif de leur masse, et à l'encouragement de l'industrie et du commerce. Les vices de l'administration des finances dans la plupart des états sont connus. Les remedes sont faciles. Cependant peu de gouvernemens les appliquent, parceque l'interêt mal entendu du petit nombre se réunit presque partout contre le bien general.

F I N.

CATALOGUE de LIVRES qui se vendent chez PAUL VAILLANT, dans le Strand, à Londres.

ELEMENS de la Langue Angloise developés d'une maniere nouvelle, ou la Prononciation est enseignée par un Assemblage de Lettres qui forme des Sons simulaires en François, avec des Dialogues tres interessans pour ceux qui souhaitent parler Anglois correctement par V. J. Peyton. *Nouvelle Edit.*

A New Royal French Grammar, by John Palaiet. The 7th. Edition.

Nouvelle Methode pour apprendre à bien Lire, et à bien Orthographier, par Jean Palaiet.

A New Grammar of the French Tongue, by M. Rogiffard.

Nouvelle Grammaire Angloise, par M. Rogiffard.

A New Royal Dictionary, French and English, and English and French, by M. A. Boyer, 4to.

— The same Book in 8vo.

Le Maitre Italien, par Veneroni. 8vo.

Les Fantomes et le Jaloux, Comedies de Bentivoglio, Ital. et François, 8vo.

Histoire d'Angleterre, par Demandes et Reponses, 12°.

— Le meme Livre en François et en Anglois, à l'Usage de ceux qui veulent apprendre l'une ou l'autre Langue, 12mo.

Voyages de Cyrus, par M. Ramsay, 12mo.

— Le meme Livre François et Anglois, 12mo.

Histoire de Gil Blas, 4 vol. 18mo.

Les Aventures de Telemaque, par M. de Fenelon, 12mo.

— Le meme Livre François et Anglois, 2 vol. 12mo.

Histoire de Charles XII. Roy de Suede, par M. de Voltaire.

A New Dictionary, Spanish and English, and English and Spanish, by J. G. Delpino, folio.

A Complete German Grammar, by M. Bachmair.

LIVRES qui se vendent chez P. Vaillant.

- La Liturgie, ou Formulaire des Prières publiques de l'Eglise Anglicane, 12mo.
 Le Nouveau Testament de Notre Seigneur Jesus Christ, 12mo.
 De Vita & Rebus Gestis Mariæ Scotorum Reginae. Autores XVI. à Sam. Jebb collecti, 2 vol. fol.
 Histoire du Concile de Trente, de Fra. Pablo. Traduite par le P. le Courayer, 2 vol. fol.
 — La même en Grand Papier.
 Forbes's State Papers during the Reign of Queen Elizabeth, 2 vol. fol.
 Homerus, Gr. & Lat. cum Versione & Notis S. Clarke, 4 vol. 4to.
 Johnstoni Psalmi Davidici cum Notis, 4to.
 M. Manilius cum Notis Bentley, 4to.
 — Idem Liber Charta Maj.
 F. Nicolls de Anima Medica prælectio, 4to.
 Pontedera de Florum Cultura, 4to.
 — Compendium Botanicum, 4to.
 Amours de Daphnis et Cloé, avec les Figures du Régent, 4to.
 Aminta and Theodora, or the Hermit, a Poem, by D. Mallet, 4to.
 A new System of Horsemanship, from the French of M. Bourgelat, by Richard Berenger, Esq;
 The Greek Theatre, translated from the French of Father Brumoy, 3 vol. 4to.
 Davila Istoria delle Guerre Civili di Francia, 2 vol. 4to.
 Alvaris Profodia de Syllabarum Quantitate à L. Vasslet, 8vo.
 Boerhaave Materia Medica, 8vo.
 — Aphorismi, 8vo.
 Callimachus, Gr. & Lat. cum Notis Bentley, 8vo.
 Dialecti Linguæ Græcæ, à Mich. Maittaire, 8vo.
 — Idem Liber Char. Maj.
 Eunuchus Terrentii, à Th. Bentley, 8vo.
 Horatius æneis Tabulis incisus, à Pine, 2 vol. 8vo.
 Johnstoni Psalmi Davidici cum Notis 8vo.
 Sertorius Ursatus, de Notis Romanorum, 12mo.
 Los Cinco Libros de la Diana Enamorada di Gil Polo, 8vo, Spanish.

Analyse

LIVRES qui se vendent chez P. Vaillant.

- Analyse des Echecs, par Philidor, 8vo.
 Emile, ou de l'Education, par J. J. Rousseau, 2 vol. 8vo.
 — The same Book, translated by Mr. Nugent, 2 vol. 8vo.
 Elements of Agriculture, by M. du Hamel du Monceau, translated from the French, and revised by Philip Müller, F. R. S. 2 vol. 8vo.
 La Nouvelle Heloise, par J. J. Rousseau, 3 vol. 12mo.
 Memoires touchant le Gouvernement d'Angleterre, en deux Parties: La première contenant un Histoire abrégée des Changemens les plus considérables qui sont arrivés dans le Gouvernement d'Angleterre jusques à la dernière grande Revolution: La seconde contenant des Reflexions politiques sur la Conduite des Affaires pendant les premières Années du Regne de George I. et sur les Mécontentemens parmi les Anglois qui en ont été les Suites, 12mo.
 THREE TREATISES: the first concerning Art; the second concerning Music, Painting, and Poetry; the third concerning Happiness. By JAMES HARRIS, Esq; The 2d Edition, with additional Notes.
 HERMES; or, A Philosophical Enquiry concerning Universal Grammar. By JAMES HARRIS, Esq; The 2d Edition revised and corrected, with additional Notes.
 An Account of the Preparation and Management necessary to Inoculation, by M. J. Burges, 8vo.
 Bell-Isle's Political Testament, 12mo.
 Chefs, analysed, by Philidor, 8vo.
 Lord Shaftesbury's Characteristicks, in 3 vol. 18mo.
 A Discourse on Inoculation, by M. la Condomine, 8vo.
 The Life of Marianne, translated from the French of M. Marivaux, 2 vol. 12mo.
 Memoirs of the Marquis of Torcy, Secretary of State to Lewis XIV. relating to the Peace of Utrecht, 2 vol. 8vo.
 The Letters of Pliny the Younger, with Observations on each Letter, by John Earl of Orrery, 2 vol. 8vo.

The

LIVRES qui se vendent chez P. Vaillant.

- The complete Distiller; to which are added, accurate Descriptions of the several Drugs, Plants, Flowers, Fruits, &c. used by Distillers, and Instructions for chusing the best of each kind. By A. Cooper. 8vo. The 2d Edition, with many Additions.
- The Spirit of Laws, translated from the French of M. Montesquieu, by Mr. Nugent, 2 vol. 8vo.
- Memoires du Comte de Grammont, par M. le Comte Antoine Hamilton, 12mo.
- Reflexions critiques sur la Poësie, et sur la Peinture, par M. l'Abbé Dubos, 3 vol. 12mo.
- La Vie de Marianne, par M. de Marivaux, 2 vol. 12mo.

PLAYS.

- The Lying Valet, in two Acts.
- Lethe, in two Acts.
- Male Coquette, in two Acts.
- Lilliput, in two Acts.
- Englishman in Paris, in two Acts.
- return'd from Paris, in two Acts.
- The Knights, in two Acts.
- The Apprentice in two Acts.
- The Upholsterer, in two Acts.
- The Old Maid, in two Acts.
- Regulus, a Tragedy in five Acts.
- The Orphan of China, a Tragedy, in five Acts.
- The Desert Island, a Dramatic Entertainment, in three Acts.
- The Way to keep him, a Comedy, in five Acts.
- All in the Wrong, a Comedy, in five Acts.
- No One's Enemy but his own, in five Acts.
- What we must all come to, in two Acts.
- The Mayor of Garatt, in two Acts.